



# Ordonnance portant dernière mise en vigueur partielle de la loi fédérale sur les établissements financiers

du 6 novembre 2019

---

*Le Conseil fédéral suisse,*

vu l'art. 75 de la loi fédérale du 15 juin 2018 sur les établissements financiers (LEFin)<sup>1</sup>,

*arrête:*

## Article unique

La LEFin entre intégralement en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

6 novembre 2019

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Ueli Maurer

Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

<sup>1</sup> RS 954.1; dispositions entrées en vigueur précédemment: RO 2018 5247 5268.

